

Modalités 2023 de la 36^{ème} édition du Coquetier

Thème : « Le Sport »

Organisé par le photo-club intercommunal L'Espace Photo
de Sainte Geneviève des Bois et Morsang sur Orge

Le thème : Le Sport (professionnel ou amateur)

Chaque club est libre de transmettre les photos qu'il aura sélectionnées.

Les organisateurs n'élimineront aucune photo transmise pas les clubs et font confiance au jury de la soirée pour sélectionner les photos rentrant dans la thématique du concours.

Date et Lieu de la soirée

- date : **vendredi 27 octobre 23 à 20h30.**

- lieu : **Centre culturel et sportif, salle Pablo Neruda, allée des pervenches, 91390 Morsang sur Orge**

Le club organisateur **L'Espace Photo** ne pourra être tenu pour responsable si un cas de force majeure obligeait à modifier la date et le lieu de la projection, à suspendre ou annuler le concours.

Principe :

La tradition du concours interclubs CDP91 du Coquetier est une soirée de projection de fichiers numériques, présentés anonymement, 2 par 2 et en vis-à-vis, avec élimination directe de l'un des 2 jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une photo qui remporte le prestigieux trophée du Coquetier avec la clause que le club vainqueur de l'édition remettra son trophée en jeu l'année suivante et sera en charge de l'organisation de la soirée.

Dates et coordonnées de participation et de dépôt

Il est demandé aux clubs de confirmer (ou non) leur participation à cette édition et le nombre prévisionnel de fichiers avant le **vendredi 6 octobre 23** dernier délai par mail à l'adresse suivante : jp.coston@orange.fr

Les fichiers et le bordereau récapitulatif devront être envoyés dans un seul dossier avant le **vendredi 13 octobre 23** dernier délai à l'adresse suivante : jp.coston@orange.fr en utilisant soit :

- un site permettant d'envoyer gratuitement de gros dossier zippés du type <https://wettransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/fr/>

- soit tout autre moyen de transfert de gros fichiers (via un « drive » par exemple) à condition de vérifier que l'adresse du destinataire aura bien le droit d'accès en lecture.

Format et présentation des épreuves

Chaque club peut présenter 30 photos maximum (couleur ou noir & blanc)

Si le nombre de photos reçu dépassait ce nombre, seules les 30 premières seraient conservées.

Au cas où le nombre de clubs participants serait particulièrement élevé, les organisateurs se réservent le droit de réduire le nombre de photos par club.

Les fichiers seront en format JPG uniquement et devront être dimensionnés en 1920 pixels dans leur plus grande dimension, niveau de compression 8.

Les fichiers devront être nommés de la façon suivante (sans espace et sans accent) :

identifiant du club _##.jpg (## représente ici le numéro de la photo).

Bien identifier les 9 premières photos en précisant le 0 en début. (exemple : arpajon_01.jpg, draveil_02.jpg, ...)

Voici en **gras** la liste des **identifiants** du chaque club :

Arpajon	arpajon
Athis-Mons	athis
Ballainvilliers	ballainvilliers
Champlan	champlan
Draveil	draveil
Épinay	epinay
Juvisy	juvisy
La norville	norville
Longpont sur Orge	longpont
Marcoussis	marcoussis
Orsay	orsay
Palaiseau	palaiseau
Paris val de Bièvre	bievre
Roinville sous Dourdan	roinville
Saclay	saclay
St Michel sur Orge	michel
Ste Genevieve des Bois l'espace photo	genevieveespace
Ste Geneviève des Bois objectif photo	genevieveobjectif
Vigneux	vigneux
Villebon sur Yvette D'Clic	villebon
Villiers sur Orge	villiers
Viry-Chatillon Objectif Images	viryobjectif
Viry-Chatillon Photo Club	viryphoto

Bordereau

Chaque club devra remplir le bordereau de participation fourni en document joint, en indiquant le nom du club, les références des fichiers, les nom et prénom des auteurs.

Ce bordereau sera à adresser en tableau Excel, ou Word ou en document PDF

Chaque club participant mentionnera sur le bordereau d'envoi, les noms d'un juré et de son suppléant (en cas d'absence du titulaire).

Compte-tenu du nombre potentiellement important d'images présentées, nous serons reconnaissants aux jurés d'être ponctuels, ou d'avertir de leur retard en contactant Jean-Pierre Coston (06 20 33 80 68)

Réserves légales

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de la projection

Les organisateurs se réservent le droit de publier sur les sites internet de L'Espace Photo et du CDP91 et dans le journal municipal et le site officiel de la ville de Morsang sur Orge, la reproduction des photographies primées, en mentionnant les noms de l'auteur et du club, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt du concours, sauf refus signifié par l'auteur et mentionné "Reproduction interdite" sur le bordereau de participation

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- en ce qui concerne les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires concernant les droits à l'image et de publication de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Organisation de la soirée et des votes :

L'ensemble des fichiers réceptionnés aura préalablement été mélangé dans un ordre aléatoire.

Une première projection de l'intégralité des images sera effectuée une par une afin que le jury ait une vision préalable de l'ensemble des photos pour en juger la qualité et le respect du thème

Premier tour : Lors de la deuxième projection, qui sera le premier tour de sélection, les images seront réparties de façon aléatoire dans 2 dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis, de façon anonyme.

Cette projection est effectuée avec le logiciel IrfanView permettant de présenter les 2 photos concurrentes dans 2 fenêtres carrées juxtaposées assurant que les photos verticales et horizontales aient les mêmes dimensions.

Selon le principe de l'élimination directe, chaque juré votera pour une seule des 2 images qui lui seront présentées. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.

Deuxième tour : Les images sélectionnées au premier tour seront remélangées aléatoirement, réparties de façon aléatoire dans 2 nouveaux dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis, de façon anonyme..

De la même façon, chaque juré votera pour une seule des 2 images qui lui seront présentées. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.

A partir du troisième tour : Les images sélectionnées à la fin d'un tour seront remélangées aléatoirement, réparties de façon aléatoire dans 2 nouveaux dossiers et projetées 2 par 2, en vis-à-vis, de façon anonyme.

Chaque juré votera systématiquement pour une seule des 2 images qui lui seront présentées. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.

Autant de tours que nécessaire, auront lieu jusqu'à ce qu'il reste entre 6 et 10 photos.

Finale : Les photos finalistes seront regroupées dans un dossier puis projetées une par une au jury.

Chaque juré classera alors les 9 photos dans l'ordre de sa préférence, reporté sur un bulletin de vote

La photo préférée de chaque juré se verra attribuée 9 points, la 2^{ème} : 8 points, la 3^{ème} : 7 points, la 4^{ème} : 6 points, la 5^{ème} : 5 points, la 6^{ème} : 4 points, la 7^{ème} : 3 points, la 8^{ème} : 2 points, la 9^{ème} : 1 point.

L'ensemble des points attribués par chaque juré seront additionnés.

En cas d'ex æquo pour la première place, le jury revotera pour établir une hiérarchie entre les photos ex æquo.

Les votes des jurés étant souverains, il ne sera toléré aucune contestation quant au choix effectué par le jury.

La photo ayant obtenu le plus de points remportera le prestigieux trophée du coquetier.

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que les résultats du vote seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs du CDP91 et le palmarès sera consultable sur le site du CDP91 <https://cdp91.fr/>

Acceptation des clauses du règlement

La participation au coquetier, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Jean-Pierre Coston (06 20 33 80 68)